

**Le conseil municipal de BROYE AUBIGNEY MONTSEUGNY**  
**s'est réuni le mardi 06 février 2023 à 18H00**  
**en Mairie de BROYE**

**Étaient présents** : Yves BERTHET , Daniel CERCLEY, Jean François CERCLEY, Benjamin MIGNEROT, Régis MUZARD, Alain SCHATT, Nadège BODOIGNET , Gaëlle MOUCHOT , Stéphanie ROUX.

**Étaient absents** : Erick DEQUAIRE.

Mr Yves BERTHET a été nommé secrétaire.

\*/ Trois points supplémentaires doivent être inclus dans l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande, dès le début de la séance, l'autorisation aux membres du conseil de délibérer sur la position présentée ci-dessous. L'assemblée délibérante donne majoritairement son acceptation pour aborder les points suivants :

a) Renouvellement bureau AF Broye-Montseugny :

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de nommer à l'unanimité de nouveaux représentants du bureau de l'Association Foncière de Broye-Montseugny suivants : Mr CERCLEY Christian, Mr POINSARD Thibaut, Mr POIREY Marian et Mr Cercley Daniel.

b) Abrogation de la délibération du 22 juin 2022 – travaux accessibilité :

Mr le Maire explique à l'ensemble du conseil municipal que pour la création des dossiers de subvention concernant l'accessibilité des bâtiments publics, les dossiers doivent être présentés séparément. Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'abroger la délibération du 22 juin 2022 et de rédiger les délibérations séparément pour les demandes de subventions concernant les factures suivantes : 9 877 € pour le secteur de Broye et 4 176 € pour le secteur d'Aubigny.

c) Achat godet balayeur :

Suite à la vente de l'ancienne balayeuse, Mr le Maire expose un devis de l'entreprise Agri jardin concernant un godet balayeur, plus adapté pour l'entretien de nos voiries. Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'achat du godet balayeur pour la somme de 4 870.80 € HT + 230 € HT de frais de port.

### **1/ Autorisation budgétaire pour dépenses d'investissement avant vote B.P. 2023 :**

Le Maire expose à l'ensemble du conseil municipal qu'il y a lieu de réaliser, avant le vote du budget primitif 2023, des dépenses d'investissement. Il précise que l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriale permet à l'exécutif de la collectivité jusqu'à l'adoption du budget, sur autorisation de l'organe délibérant, de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Il indique donc que le montant total des dépenses réelles d'investissement du budget 2022 (hors remboursement du capital des emprunts) s'élève à 162 567,00 €. Le montant maximum de l'autorisation budgétaire correspondante, pour l'exercice 2023 serait donc de 40 641,00 €. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à mandater les dépenses urgentes.

### **2/ Travaux salle des fêtes :**

Suite au point n° 7 de l'ordre du jour du précédent conseil et la demande de subvention, le conseil municipal valide à l'unanimité les travaux sans subvention et les devis de l'entreprise AG bâtiment, pour un montant total de 25 588,46 € HT concernant l'isolation des plafonds et l'entreprise DC protect d'un montant de 4 252.36 € HT pour la fourniture et la pose d'un nouvel éclairage, de la salle des fêtes de Broye-les-Pesmes.

### **3/ Décision terrain multisport :**

Suite au point n° 5 de l'ordre du jour du précédent conseil, après avoir obtenu plusieurs devis afin de concrétiser la mise en place d'un terrain multisports dans la commune, le conseil municipal a retenu les devis de l'entreprise Velet terrassement pour la création d'une plateforme d'un montant de 31 735 €HT, et l'entreprise AJ3M pour un terrain multisports d'un montant de 46 855 € HT et une aire de jeux d'un montant de 20 125 € HT, afin d'effectuer les demandes de subventions.

#### **4/ Renouveau de la commission de contrôle des listes électorales :**

Suite à la proposition des délégués de la commission de contrôle des listes électorales et la validation établie par le conseil municipal lors de la séance du 02 septembre 2020, celle-ci reste inchangée.  
Le conseil municipal, nommé à l'unanimité, Mr Alain Schatt, pour représenter le conseil municipal lors des commissions de contrôle des listes électorales.

#### **5/ Référent dispositif ÉRRÉ :**

Mr le Maire présente au conseil municipal l'action Elu.e.s.Rural.e.e Relais de l'Égalité lancée par l'Association des Maires Ruraux de France. Ce projet se décline autour de trois axes « socle » adaptés en fonction des spécificités départementales et de la mobilisation du réseau :

1er : La désignation d'un élu référent au niveau départemental pour être le relais de l'égalité au niveau du conseil municipal.

2ème : La formation de l'élu relais à la lutte contre la violence faite aux femmes et toute forme de discrimination.

3ème : La mise en place d'un réseau, au niveau intra-départemental, départemental et national, regroupant les élus relais communaux impliqués dans le domaine afin de renforcer des synergies locales.

Le rôle de l'élu, en proximité, sera celui de « relais », repérer et/ou recueillir la première parole de la victime, puis orienter et accompagner vers les structures spécialisées.

Après discussion, le conseil municipal a désigné un élu, membre du conseil, comme référent du dispositif ÉRRÉ.

#### **6/ Questions diverses :**

\*Mr le Maire informe avoir reçu un courrier de Free pour une éventuelle installation d'une antenne relais : Un rendez-vous est prévu le 21 février à 10H00.

\*Eglise de Broye : L'angelus ne sonnant plus, un contrôle a été demandé, le moteur actuel se trouve grillé et ancien. Un devis a été demandé à l'entreprise Frotey, le moteur de volée électronique sur la cloche sera remplacé pour un montant de 1055 € HT.

\* L'Entreprise OUDIN sera relancée pour devis remplacement d'une poutre à la Commanderie de Montseugny.

\* Un contrôle énergétique doit être effectué sur le bâtiment de la maison associative de Broye. Un rendez-vous aura lieu le 31 mars prochain à 13H00 avec la Ste d'audit AD3E.

\* Proposition du SIED pour contrat sur 5 ans : intervention et maintenance du parc (141 lampes x 19 € = 2679 €/an), le sujet est mis en délibéré.

La séance est levée à 19 H 57

Le Maire,

Jean François CERCLEY